



Compte rendu du Conseil Municipal Commune de Saint Martin de Boscherville du 14 décembre 2021

L'an deux mil vingt-et-un le quatorze décembre à vingt heures quarante-cinq

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Thierry CHAUVIN, Maire

Etaient présents : Sylvie BOURGAIS, Frank COLLIAUX, Bertrand DEMEILLIERS, Lucie DORANGE, Sylvain GODU, Fabien GRAS, Maxime HINFRAY, Francine LANSSADE, Gilles LE BOUSSE, Béatrice LEFRANÇOIS, Mathilde LERONDEL, Catherine PHILIPPE, Paquita ROBITAILLE, Renaud SAINT

Absents excusés : Isabelle PESQUET ayant donné pouvoir à Sylvain GODU, John POIRREE ayant donné pouvoir à Renaud SAINT, Alain VEYRONNET ayant donné pouvoir à Gilles LE BOUSSE, Catherine LOUISET

Formant la majorité des Membres en exercice

Secrétaires : Sylvie BOURGAIS et Fabien GRAS

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Approbation du Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 18 novembre 2021

Madame Catherine PHILIPPE et Monsieur Gilles Le BOUSSE étant absents lors de la séance du 18 novembre 2021, ne prennent pas part au vote.

Approuvé à l'unanimité des votants.

Suite à la lecture par Monsieur Thierry CHAUVIN, Maire, d'une déclaration en réponse à celle lue par Madame Paquita ROBITAILLE au nom de son groupe, le 18 novembre 2021, Madame Paquita ROBITAILLE et Monsieur Gilles Le BOUSSE quittent la séance à 21h13.

Révision des tarifs communaux pour l'année 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les tarifs, applicables à compter du 1^{er} janvier 2022.

Réorganisation de service – Modification de deux postes d'Adjoints Techniques

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve** la modification de temps de travail des deux postes d'adjoints techniques concernés,
- **adopte** la modification du tableau des emplois à compter du 1^{er} décembre 2021,
- **confirme** l'inscription au budget primitif 2021 des sommes nécessaires à la rémunération et aux charges des agents.

Métropole – Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) du 30 septembre 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

ARTICLE 1 : D'approuver le rapport de la CLETC du 30 septembre 2021.

Compte rendu du Conseil Municipal
Commune de Saint Martin de Boscherville
du 14 décembre 2021

ARTICLE 2 : En vertu de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication au recueil des actes administratifs de la commune.

ARTICLE 3 : La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de la commune et ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de Seine-Maritime, à Monsieur le Président de la Métropole Rouen Normandie.

ARTICLE 4 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Parc Baucher – Transfert de propriété d'une emprise de voirie à la Métropole Rouen Normandie

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **constate** le transfert définitif de l'emprise de C 767 d'environ 11 m² , C 768 d'environ 1 m², C 769 d'environ 1 810 m² au profit de la Métropole Rouen Normandie sans contrepartie financière,
- **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte administratif correspondant.

Résidence les Tilleuls et Parc Baucher – Convention d'entretien des espaces verts

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve** la rédaction d'une convention relative à l'entretien des espaces verts pour la Résidence les Tilleuls et le Parc Baucher,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer les documents.

Cabinet de dermatologie et micro-crèche – Participation financière pour réalisation d'aménagements spécifiques

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve** la réalisation des travaux d'aménagements spécifiques selon la prise en charge présentée,
- **autorise** Monsieur le Maire à solliciter auprès des demandeurs le reversement de la participation qui leur incombe,
- **confirme** l'inscription des dépenses au budget primitif 2021.

Noël 2021 – Chèque cadeau pour le personnel communal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve** le don d'un chèque cadeau d'une valeur de 60 € à chaque agent communal,
- **prend l'engagement** d'inscrire au budget primitif 2021, les sommes nécessaires à cette dépense.

Ligne de trésorerie

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord à Monsieur le Maire pour l'ouverture de la ligne de trésorerie d'un montant maximum de 200 000 €.

Décisions modificatives

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative présentée.

Compte rendu du Conseil Municipal
Commune de Saint Martin de Boscherville
du 14 décembre 2021

Sujet ajouté à l'ordre du jour avec l'accord de l'ensemble des élus présents :

Indemnisation suite à des nuisances dues aux travaux

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'indemnisation d'un montant de 100€ pour perte d'activité ponctuelle.

Levée du conseil municipal à 23H15

Thierry Chauvin, Maire



Le Procès-Verbal relatant la séance du Conseil Municipal du 14 décembre 2021, sera publié ultérieurement sur le site internet de la commune ainsi que sur le panneau d'affichage.

